

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUIN

On nous écrit de Sheen-House :

« 11 juin 1890.

» La réception d'aujourd'hui a été plus nombreuse encore que celle d'hier.

» Malgré la persistance du mauvais temps, les notabilités du parti royaliste avaient tenu à franchir le détroit et à apporter au chef de la Maison de France le nouveau tribut de leur dévouement et de leurs espérances invincibles.

» Dans cette réunion, aux côtés de nombreux membres du Parlement, l'industrie, le commerce et l'agriculture étaient largement représentés.

» Monsieur le Comte de Paris et à ses côtés M^{rs} le duc d'Orléans recevaient les visiteurs et trouvaient pour chacun les paroles les plus bienveillantes et les plus encourageantes. M^{rs} le Comte de Paris s'est longuement entretenu avec les membres des deux Chambres.

» Madame la Comtesse de Paris et Madame la Princesse Hélène sont venues passer une partie de la journée avec les visiteurs.

» Madame la Comtesse de Paris, à quelques pas de Monseigneur, adressait chaleureusement à ses amis de France ses remerciements émus pour les preuves d'attachement que son mari et son fils avaient reçues d'eux et les priaient de transmettre l'expression de cette gratitude à tous ceux auxquels leurs occupations journalières ou leur état de santé ou de fortune n'avaient pas permis de faire en Angleterre cette visite de fidélité et d'affection.

» Après le lunch de quatre heures, les visiteurs sont retournés dans le grand salon de Sheen, tout rempli de vues de France et de quelques souvenirs de la captivité de Clairvaux.

» Entre 5 heures 1/2 et 6 heures, après une dernière et cordiale poignée de mains donnée par M^{rs} le Comte de Paris, M^{rs} le duc d'Orléans et M^{rs} le duc de Chartres, les Français quittaient Sheen-House, remportant de ces journées passées auprès des princes les plus fortifiants souvenirs et les espoirs les plus vivaces.

INFORMATIONS

LES DÉPUTÉS-SOLDATS

A signaler une proposition de loi dont l'initiative incombe à un député boulangiste.

Les séances du Parlement seraient maintenues en temps de guerre et l'on enverrait à l'armée, écharpe à la poitrine, comme commissaires de surveillance et sans aucun commandement militaire, les plus jeunes députés.

A remarquer que M. Le Veillé est un des plus jeunes.

SIGNE DES TEMPS

Très juste réflexion de l'avenir militaire :

« Pour la matinée donnée la semaine dernière par M. et M^{rs} Carnot, les officiers invités avaient été prévenus qu'ils pouvaient se présenter en redingote ou en tenue de jour.

» Il est permis de trouver singulier que des officiers puissent se montrer, chez le chef de l'État, en tenue bourgeoise.

» Encore un signe des temps : tous civils. »

L'AFFAIRE BORRAS

Une question a été posée au garde des sceaux, par M. Boudeau, au sujet des mesures que comptait prendre le gouvernement contre les magistrats qui avaient empêché la grâce de la malheureuse victime d'une erreur judiciaire.

Le garde des sceaux, prétextant qu'il est insuffisamment renseigné, a demandé le renvoi à quinzaine. M. Thévenet a profité de l'occasion pour réclamer la transformation de la question en interpellation, afin de pouvoir intervenir dans la discussion et présenter sa défense, car sa responsabilité personnelle est gravement engagée en cette triste affaire.

QUESTION TUNISIENNE

M. Pontois a déposé une proposition tendant à faire élire par la colonie française de notre protectorat des délégués chargés de représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. M. Ribot a prétendu que ces intérêts étaient suffisamment garantis et que jamais l'abandon de la Tunisie ne viendrait à l'esprit de personne.

L'urgence de cette proposition n'a recueilli qu'une quarantaine de voix.

M. Delafosse a déposé une demande d'interpellation sur les plaintes de nos colons en Tunisie à l'égard de l'administration. La date de cette interpellation a été ajournée sur le désir du ministre des affaires étrangères.

LE SERMENT DES NOTAIRES

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Contrairement à ce qui a été allégué par certains journaux, le serment professionnel des notaires n'a subi aucune modification et il n'a jamais été question d'aucun projet de ce genre. »

LES GRANDES MANŒUVRES EN ITALIE

Rome, 14 juin.

On commente beaucoup le thème des grandes manœuvres de l'armée italienne.

Il a pour but, en ce qui concerne l'armée de terre, de repousser une invasion des Français par le passage des Alpes ; pour l'armée de mer, de repousser un débarquement des Français en Sardaigne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 juin 1890.

Les tendances à la hausse persistent et le 3 0/0 est en nouvelle avance à 92.75 ; le 4 1/2 0/0 fait 106.60.

Le Crédit Foncier accentue sa reprise à 4.225. Dans sa séance hebdomadaire du 11 juin, le conseil d'administration a autorisé pour 2,379,499 fr. de nouveaux prêts, dont 2,091,500 fr. en prêts fonciers et 287,999 fr. en prêts communaux.

On demande à 843.50 la Banque de Paris et à 598.75 la Banque Nationale du Brésil. La Banque d'Escompte est ferme à 526.

La Société Générale se négocie à 475, cours qui fait ressortir le placement à plus de 5 0/0. Le Crédit Lyonnais maintient son avance à 753.

Les obligations de Porto-Rico se traitent couramment à 289 ; ce sont les meilleurs marchés des obligations des chemins espagnols et les plus attrayants en raison des avantages et des garanties qu'elles présentent.

Nous laissons les Etablissements Eiffel à 380. La grande activité de cette société et le nombre des commandes font prévoir un premier exercice des plus fructueux.

La conversion de la Dette Egyptienne privilégiée aura lieu le 13 courant. Les avantages réservés aux souscripteurs assurent d'ores et déjà le succès de cette opération.

L'obligation des Chemins Économiques reste à 408.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Hier a eu lieu à Paris l'assemblée générale de la Compagnie Lyonnaise de Tramways et Chemins de fer. Après avoir entendu un rapport fort intéressant sur l'état des lignes exploitées et des demandes de nouvelles concessions, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1889, ratifié la nomination de deux nouveaux administrateurs et voté à l'unanimité toutes les résolutions ainsi que le transfert du siège social à Lyon.

NOUVELLES MILITAIRES

Un brillant carrousel a été offert lundi, par le 9^e régiment de dragons, sur le petit terrain de manœuvres de Provins. Une foule considérable, que l'on peut évaluer à 8,000 personnes, assistait à cette fête militaire, qui était présidée par le général de Sesmaisons, commandant la 2^e brigade de cavalerie à Meaux.

Un accident est arrivé pendant la course de bagues. Le maréchal-des-logis-chef Juillot est tombé avec son cheval et s'est fracturé l'épaule droite. Les exercices, suspendus pendant quelques instants à la suite de ce regrettable accident dû à l'exiguïté de la piste, se sont terminés par une charge magnifique, conduite par le capitaine Lamy, les lieutenants Deschamps et Cavenne et les sous-lieutenants Devernine et Moulin.

A la suite de ces différentes manœuvres a eu lieu la distribution des récompenses. Le soir, à 9 heures, retraite aux flambeaux par la fanfare des dragons.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 10 JUIN 1890

M. Combier, assisté de M. Poitevin, adjoint, déclare la séance ouverte à 8 heures 1/2. Il a dû retarder, ses collègues ne se pressaient pas, et ce n'est qu'aussi tardivement qu'ils se sont trouvés treize à table, nombre strictement obligatoire pour délibérer légalement. C'étaient, outre le maire et son adjoint, MM. Langlois, Galbrun, Coutard, Doussain, Girandier, Terrien, Goulard, Lamy, Piéron, Rivain et Milon.

Plusieurs semblaient fort préoccupés d'être

réduits à pareil chiffre. Heureusement que MM. Grosbois et Vinsonneau sont bientôt venus apporter du renfort et faire dériver les visages soucieux.

M. Langlois, secrétaire de la session budgétaire, est appelé à prendre place au bureau et à donner lecture du procès-verbal de la séance du 14 mai, lequel est adopté sans observation.

M. Boisson, rapporteur de la commission du budget, absent, s'est excusé en envoyant son travail : M. Langlois est prié d'en donner connaissance.

Après cette lecture, M. le Maire reprend chacun des articles qu'il soumet à la délibération du Conseil.

Il passe en revue d'abord les chapitres additionnels du budget de 1890. C'est la répétition de son exposé financier fait à la dernière séance.

Budget additionnel de 1889

RECETTES

Les excédents sur les recettes prévues ont été de 30,113 fr. 14.

Cette somme comprend, comme principale ressource, 19,666 fr. 86 sur l'octroi et 1,044 fr. 40 sur l'abattoir.

D'autre part, il y a eu un déficit sur les sommes prévues de 135,324 fr. 62.

De sorte que le déficit sur les recettes prévues est de 105,209 fr. 48.

Le montant des recettes prévues ayant été de 745,600 fr. 19, il reste pour les recettes effectuées 640,390 fr. 71.

Les dépenses totales autorisées avaient été de 774,013 fr. 58.

190,318 fr. 44 n'ont pas été employés.

Il se trouve que les dépenses réglées et payées sont de 583,695 fr. 57.

Laquelle somme, déduite des recettes effectuées, 640,390 fr. 71, il reste un excédent de 56,695 fr. 57.

Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les restes à recouvrer, 200,213 fr. 75.

Le total général des recettes des chapitres additionnels du budget de 1890 est donc de 256,909 fr. 32.

Le dernier chiffre de 200,213 fr. 75 comprend, entr'autres recettes : 75,000 fr. sur l'emprunt de 110,000 fr. au Crédit Foncier ; le dernier emprunt de 55,000 fr. sur particuliers et la part de l'État dans la construction du collège de jeunes filles de 46,780 fr.

Un membre demande quand la Ville touchera cette somme. M. le Maire l'ignore. Il le dit sur un ton qui laisse à entendre que l'État ne lui semble pas être de sitôt en mesure. Il y a bien à craindre en effet qu'il ne fasse faillite. Il aura lancé la Ville dans les dépenses folles d'un palais scolaire ; et après avoir promis une part, manque à ses engagements. Nos ministres sont plus exacts à empêcher les gros crédits que leur votent les frères et amis.

M. le Maire constate avec satisfaction que la ville de Saumur est la seule où il n'y ait pas eu de déboires. Les sommes prévues n'ont pas été dépassées. On a même, sur le crédit de l'État, 43,423 fr. 70 qui trouveraient un emploi facile, ne serait-ce que dans une porterie dont le besoin se fait vivement sentir. Mais peut-on contraindre l'État à verser ? Il ne le pense pas, ce serait peine perdue.

Quelle confiance le gouvernement républicain inspire à M. Combiel !

Revenons aux dépenses du budget additionnel.

DÉPENSES

Les dépenses supplémentaires s'élèvent à 484,488 fr. 82, comprenant, entre autres crédits : pour la construction d'un collège de jeunes filles, 43,423 fr. ; pour l'école des Récollets, 46,575 fr. ; pour l'avenue des Récollets, 42,423 fr. ; pour la construction d'une école de filles, 50,000 fr. ; pour la viabilité de la rue Gambetta, 41,000 fr. ; etc., etc.

Les dépenses nouvelles et supplémentaires sont de 73,475 fr. 36.

Total général des dépenses, 257,664 fr. 48.

Les recettes supplémentaires étant de 256,909 fr. 32, le budget se solde avec un déficit de 754 fr. 86.

« Déficit tout fictif », s'empresse d'ajouter M. le Maire.

M. Combiel demande au Conseil d'approuver le compte du Receveur municipal, de lui en donner décharge, et d'approuver les comptes des Hospices, Bureau de bienfaisance, etc., qui ont présenté leur situation.

Après ces différents budgets, M. Combiel donne lecture des diverses demandes soumises à la commission, dont il fait connaître la décision :

1^o Demande de secours veuve Largeau, repoussée, cette femme touchant la part proportionnelle à laquelle elle a droit ;

2^o Demande de la Société de gymnastique pour prendre part au concours de Saint-Brieuc ; 200 francs sont votés ;

3^o Une demande de subvention faite par l'Harmonie Saumuroise est repoussée, la Ville ne pouvant, avec ses ressources, soutenir toutes les associations. Égalité républicaine.

4^o Une subvention de 50 fr. est votée pour la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Maine-et-Loire.

Le Conseil approuve sans observation.

Budget de 1891. — RECETTES.

M. Combiel passe au budget principal de 1891 et reprend le rapport de M. Boisson.

D'accord avec la commission des finances, l'administration n'a rien changé pour l'exercice 1891 aux prévisions de l'exercice 1890.

Les recettes ordinaires s'élèvent à 391,099 fr. 28 ; — Les recettes extraordinaires, à 33,500 fr. — Ensemble, 426,599 fr. 28.

La prévision des recettes de l'octroi est maintenue à 295,000 fr. ; celle de l'abattoir à 40,500 fr.

La subvention de l'Etat au collège de jeunes filles est portée de 7,925 fr. à 8,500 fr.

Les centimes additionnels sont de 0,20 sur les quatre contributions.

Le maire demande le renouvellement du vote de 10 centimes pour l'entretien de la voirie. Ces 10 centimes sont votés pour cinq ans et la période doit se renouveler le 1^{er} janvier 1891.

Le Conseil donne son approbation sans objection.

DÉPENSES

Les dépenses municipales n'ont pas subi de grandes modifications. Les frais d'administration sont les mêmes que pour 1890. D'accord avec la commission, le traitement du brigadier d'octroi Lelièvre est élevé de cent francs. Cet employé a vingt-quatre années de service. Il n'a pas été fait droit à la demande des autres employés, la Ville ne pouvant augmenter les frais de perception.

L'incident de la police.

Le crédit demandé pour la police est de 42,800 fr. A cette occasion, un débat des plus animés s'est élevé. M. Terrien déplore le nombre de vols commis depuis quelque temps dans notre ville, sans que jamais on ait découvert les voleurs.

Le maire. — Il en est ainsi dans toutes les autres villes. Les assassins même restent inconnus. Si, à Paris, ils sont découverts, c'est qu'on a des agents capables, spéciaux, appartenant à la police secrète, à la Sûreté. Cette catégorie d'agents intelligents fait défaut en province. Les voleurs ne sont pas trouvés

parce que, en province, les agents sont connus de la population, ont un costume, etc. Il faudrait une police secrète.

M. Terrien. — Mais fait-on des recherches ? Une plainte est-elle déposée, on vous répond : « Farceur, vous vous êtes volé ! » ou encore : « Connaissez-vous le voleur, amenez-le ! »

Le maire. — Ces propos ont-ils été tenus !

M. Lamy. — Les suppléments accordés à la police sont-ils irrévocables ?

Le maire. — Les 3,600 francs alloués à M. le Commissaire sont irrévocables, parce qu'ils sont inhérents à son grade de 2^e classe. Ayez un commissaire d'une classe inférieure et vous paierez moins. — Discute-t-on la personne de M. Rémond ?

M. Lamy. — Nullement, mais le prix payé pour les services rendus.

Le maire. — Les fonctions de commissaire de police sont des plus ingrates ; elles demandent des aptitudes spéciales, que réunit M. Rémond. Le tribunal, la sous-préfecture l'apprécient. Il sait arranger les choses, est conciliant, et a arrêté bien des conflits.

M. Terrien. — Il n'arrête pas les voleurs.

Le maire. — Ayez une police secrète.

M. Lamy. — Et les rixes ! On ne s'en occupe pas.

Ce conseiller cite une lutte entre portefaix, lutte qui a duré plus d'une heure devant la Poste, dans laquelle le couteau a joué son rôle : et aucun agent n'a paru.

Le maire. — Les agents ne peuvent être partout. Ils ont un service pénible ; jadis ils étaient huit, aujourd'hui ils sont réduits à six. Concluez, messieurs ; en voulez-vous huit ?

M. Vinsonneau. — Les agents sont occupés à un tas de commissions du tribunal, de lettres à porter de ci, de là, et par cela distraits de leur service déjà très chargé.

M. Coutard demande que le nombre des agents soit porté à huit.

M. Piéron. — Qu'ils soient huit, qu'ils soient dix, ce sera toujours pareil.

Le maire. — Messieurs, je vous propose le crédit de huit agents.

M. Terrien. — J'accepte.

M. Langlois. — Ils pourraient s'occuper plus activement des vagabonds qui séjournent au Champ de Foire, au Chapeau ; et sous prétexte de commerce de papier à lettres, de corbeilles d'osier, ils exploitent ces contrées, pillent, volent en plein jour, menacent les habitants.

M. Terrien. — Sur la route de Villebriant, ces étrangers, presque tous Italiens ou Allemands, répandent la terreur.

M. Coutard. — Le nombre des agents doit être augmenté.

Le maire. — Je ne demande pas mieux. Je mets aux voix : que ceux qui veulent huit agents lèvent la main. — Il y a beaucoup d'hésitation.

Contre épreuve. — Que ceux qui veulent le maintien à six lèvent la main.

A la stupéfaction du maire, des conseillers et de la galerie, la majorité est pour le maintien de la police dans le *statu quo*.

Ce n'était pas la peine, ah ! oui, vraiment, de montrer tant d'empressement !

Le maire reprend la nomenclature des dépenses. Pas de changement dans les crédits d'entretien des biens communaux, dans ceux relatifs à la salubrité et à la voirie.

Eau de Loire

A l'occasion de la distribution d'eau dans les rues de la ville, M. Coutard fait observer que les bornes-fontaines sont disséminées avec une parcimonie nullement en rapport avec une population de 45,000 âmes. Les gens peu fortunés, ceux de la place Dupetit-Thouars par exemple, pour se procurer de l'eau de Loire, sont obligés d'aller jusqu'à l'église de Nantilly ou à Saint-Nicolas.

L'occasion ne se présente-t-elle pas de remédier à cette insuffisance ? L'honorable conseiller dit savoir de source sûre que MM. Fortin Hermann et C^{ie} veulent vendre leur usine de Saumur pour 300 à 350,000 fr. Ils céderaient certes pour 300,000 fr. La Ville devrait y songer. Cela n'engagerait en rien ses finances.

Le maire. — Personnellement, je suis com-

plètement opposé à toute exploitation d'un service public par la Ville. Un particulier défend ses intérêts, une administration est toujours débordée.

M. Coutard. — Je suis en général de cet avis, et dans la question du gaz, j'ai voté pour le renouvellement du traité. Mais dans l'espèce, c'est différent.

Les recettes de l'usine s'élèvent à 44,000 fr.

Les dépenses d'exploitation à 28,000 fr.

Il y a donc un boni de 16,000 fr.

C'est à considérer. Nous en donnons douze qui figurent déjà dans la recette.

En outre, il est de principe que toute administration doit de l'eau potable à la population. Il y va de l'hygiène publique, et je demande que ma proposition soit étudiée.

Le maire. — Il y a danger de charger la ville de ce service. J'attendais une nouvelle combinaison de MM. Fortin Hermann ; rien n'est venu.

Nous soumettrons la proposition de M. Coutard à une commission spéciale.

Les sections défilent comme par enchantement. La neuvième, comprenant l'instruction publique, est toujours de 65,400 fr. Quel contribuable oserait soutenir avec cela que l'instruction n'est pas gratuite !

Aux beaux-arts, il est alloué 8,420 fr.

Aux fêtes publiques, 7,900 fr.

Enfin, le total des dépenses ordinaires est de 323,422 fr.

Les dépenses extraordinaires comprennent les réfections de pavages pour 47,500 fr., et le service des dettes municipales pour 83,981 francs 72.

Total général des dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, 426,603 fr. 72.

Les recettes prévues étant de 426,599 fr. 28, il y a un déficit de 4 fr. 44.

Un budget étant toujours basé sur des probabilités, ce déficit ne tire pas à conséquence.

Aussi le Conseil donne-t-il sans réserve son approbation au projet du maire et de la commission.

M. Langlois demande une explication relative au droit que l'octroi prétend s'arroger sur la taille des arbres.

M. le Maire. — L'octroi est dans son droit le plus strict. Tout ce qui se récolte dans la ville doit payer. *Dura lex, sed lex*.

M. Terrien. — Diable ! j'ai des poiriers à tailler chaque année ! — Hilarité générale.

M. Coutard. — Mais un propriétaire qui en a fait la déclaration une fois, est-il tenu de la renouveler tous les ans ?

Le maire. — Oui, ce n'est pas à l'administration de l'octroi d'y penser.

(A suivre.)

LE TEMPS QU'IL FAIT

Ah ! il n'est ni beau, ni bon, le temps qu'il fait ! Depuis la Saint-Médard, pluie, orages et bourrasques ne cessent guère.

Nos cultivateurs commencent à se plaindre, non sans raison. Impossible de rentrer les foin, car si le soleil apparaît de temps à autre cela ne suffit pas pour sécher l'herbe coupée.

Hier, le tonnerre, beaucoup de pluie et très peu de soleil.

Aujourd'hui, pluie, soleil ; le vent est tourné au nord.

Et encore de l'orage.

Ainsi s'écoulent les plus longs jours de l'année !

Le service d'été sur les lignes ferrées de la Compagnie d'Orléans commencera lundi prochain, 16 juin.

La principale modification qui nous intéresse est l'établissement d'un train rapide sur Paris : Départ d'Angers, 5 h. 40 m. du soir ; arrivée à Paris à 4 h. 58 m. du soir.

Dans le département de Maine-et-Loire, ce train ne s'arrêtera qu'à Saumur.

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

On nous annonce souvent des représentations extraordinaires, mais aucune ne mérite cette épithète comme celle que nous allons voir

très prochainement : *Les Misérables*, avec DUMAINE, TAILLADE et LACRESSONNIÈRE.

Il est à peine utile d'ajouter que ce spectacle nous sera procuré par M. FRÉDÉRIC ACHARD, car c'est toujours à sa troupe d'élite que nous devons nos meilleures soirées.

NOUVEAU COSTUME DES LYCÉENS

Voici en style technique la description du nouveau costume que l'on va donner aux lycéens :

« Un veston en drap bleu national lisse ; croisé, avec quatre gros boutons d'uniforme de chaque côté : une boutonnière sur le revers et quatre dans le bas en cordonnets, poches tiroirs sur le côté, pas de poche de poitrine.

» Casquette marine, visière cuir, bachelée bordée cuir, bride milanaise avec deux petits boutons dorés avec palmes académiques brodées en or sur le bas-côté, nervure sur la bande. »

ÉCLIPSE DE SOLEIL

Nous avons déjà dit qu'une éclipse de soleil est annoncée pour mardi prochain.

Elle durera de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, mais ne sera que partiellement visible en France. Vers dix heures et demie, c'est-à-dire au milieu du phénomène, le soleil apparaîtra dans la forme d'un croissant.

DENEZÉ. — Vol. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs sont entrés chez M. Gourdon, propriétaire. Ils ont emporté trente-cinq bouteilles de vin blanc, huit litres d'eau-de-vie et quatre kilogrammes de beurre.

Toutes les recherches pour retrouver les voleurs sont restées sans résultat jusqu'à ce jour.

DOUCES. — Suicide. — Le 7 juin, vers 4 heures du matin, M. David aperçut, en se levant, le corps de son voisin Bondu, débitant à Douces, suspendu à l'extrémité d'une corde sous le hangar.

Il appela au secours, et, aidé de la femme et de la fille du suicidé, il détacha la corde.

Le médecin n'a pu que constater le décès.

M. Bondu était âgé de soixante-trois ans. Il souffrait depuis longtemps.

UNE CINQUANTAINE

Lundi 9 juin, à neuf heures, M. et M^{me} Deroit, propriétaires, rue Volney, à Angers, fêtaient la cinquantaine de leur mariage dans l'église de Sainte-Madeleine.

Ils s'étaient mariés le 9 juin 1840, dans l'église des Rosiers.

M. et M^{me} Deroit ont su conquérir, à Angers, les sympathies de tout le quartier de la Madeleine.

Quelques parents et les amis les plus intimes avaient seuls été conviés à cette fête, un deuil trop récent ne permettant pas à M. et M^{me} Deroit de donner à leur noces d'or une plus grande solennité.

ANGERS. — Le *Patriote* constate qu'en ce moment la prison d'Angers regorge de prisonniers.

Cependant les vagabonds et les malfaiteurs inondent les campagnes, commettent des vols et des attentats contre les personnes et les propriétés.

Nous avons déjà signalé le crime de Saint-Barthélemy et l'incendie d'Avrillé.

La semaine dernière encore, quatre voyous se tenaient sur la route de la Meignanne, poursuivant et lançant les paroles les plus ordures aux femmes qui se rendaient au Champ-des-Martyrs.

Quand donc purgera-t-on de ces misérables les environs d'Angers ?

(Journal de Maine-et-Loire.)

Arrestation de deux voleurs. — Nous empruntons l'article suivant au *Patriote* :

« Vendredi dernier, M. Gautier, qui a en location un appartement, situé rue Saint-Samson, 46, où il a déposé son mobilier, constata, en allant dans sa cave, qu'on y avait dérobé

une dizaine de bouteilles de vin et une certaine quantité de bois.

» Plainte fut déposée à la police qui chercha probablement les coupables, mais, suivant sa louable habitude, ne les découvrit pas.

» Il est très probable, pour ne pas dire certain, que les auteurs de ce méfait seraient encore inconnus si les policiers angevins, dont l'intelligence, la finesse et le flair sont en passe de devenir légendaires, n'eussent, dans leurs infructueuses recherches, été aidés par quelqu'un qui leur a, pour ainsi dire, mis les coupables entre les mains.

» Les voleurs avaient eu l'imprudence d'aller goûter le vin et couper le bois dérobé, chez un voisin de M. Gautier, qui se rappela ce détail, lorsqu'il eût connaissance du vol, et dénonça les coupables.

» Ce sont deux frères, les nommés Chereau, ouvriers boulangers, qui étaient locataires du troisième de la maison où le vol a été commis.

» Ces deux individus ne travaillaient pas depuis deux ans.

» Cette double arrestation, opérée dans les conditions que nous venons de raconter, ne fait-elle pas le plus grand honneur aux éminents tacticiens qui composent notre police locale ?

» On nous assure qu'ils sont parvenus... malgré toutes les ruses et les efforts des deux malfaiteurs, à ne pas laisser échapper leurs prisonniers — ce qui peut être considéré comme le comble de l'habileté... pour la police angevine — et, qui plus est, à les conduire et à les faire écrouer à la maison d'arrêt d'Angers ! N'est-ce pas un résultat vraiment prodigieux ? »

Outrages à des magistrats. — Hier, à l'audience de la Cour d'appel, présidée par M. Chudeau, un prévenu, nommé Dancieux, comparait comme appelant d'un jugement du tribunal de Segré qui l'a condamné à trois mois et un jour d'emprisonnement pour vagabondage.

Dancieux est un récidiviste. Comme le président lui demandait pourquoi il avait interjeté appel, le prévenu répondit : « C'est pour voir si les jurés d'ici sont aussi bêtes que ceux de Segré. »

Aussitôt le ministère public prit des réquisitions, et la Cour, après avoir dressé procès-verbal, a condamné Dancieux à 6 ans de prison et 40 ans d'interdiction de séjour.

(Ralliement.)

Procession de la cathédrale. — Dimanche prochain, la procession sortira de la cathédrale à cinq heures du soir et suivra le parcours ordinaire : rues Montault, Saint-Laud, Saint-Georges ; rue Lenepveu, place du Ralliement, rue d'Alsace, boulevards de la Mairie, de Saumur, des Lices, rue des Lices et rue Saint-Aubin.

LES EXPLOITS D'UN VAGABOND

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Hier nous racontions la tentative d'incendie commise par des vagabonds, dans une ferme isolée d'un département voisin.

» Aujourd'hui, notre correspondant de Richelieu nous signale les méfaits d'un de ces rôdeurs, dont nos campagnes sont actuellement infestées.

» A Chantrelle, commune de Faye-la-Vineuse, un vagabond s'est introduit dimanche, pendant la grand'messe, alors qu'une grande partie de la population était au bourg, au domicile du sieur Aubergeon. La femme était seule à la maison. L'inconnu, après avoir jeté un regard scrutateur de tous côtés, demanda brusquement l'aumône. La femme Aubergeon lui offre du pain, qu'il refuse en disant qu'il voulait de l'argent.

» Au même moment, le malfaiteur saisit la femme Aubergeon à la gorge et menace de la tuer. Celle-ci, paralysée par la peur, n'a pas la force d'appeler au secours. Le misérable ne perd pas une minute : il fouille les poches de la pauvre femme qu'il tient à moitié renversée, saisit la clef de son armoire, qu'il ouvre, et

prend une somme de 100 francs. Plusieurs billets de banque qui se trouvaient dans un tiroir échappèrent à son attention.

» Le voleur empocha l'argent et prit la fuite.

» La femme Aubergeon, ayant repris ses sens, appela à l'aide ; mais le malfaiteur avait disparu. C'est un inconnu au pays.

» La gendarmerie a ouvert une enquête. »

LA RÉAPPARITION DE WILSON

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* annonce que M. Wilson vient de réparaître à Loches où il se promène de café en café pour faire de la propagande en sa faveur :

« Wilson a un violent désir en ce moment : redevenir une personnalité politique, et il la redeviendra si nos amis n'y prennent garde.

» Wilson se présentera, en effet, aux prochaines élections du Conseil municipal de Loches (il l'a déclaré), et s'il est élu avec sa liste, c'est lui qui en sera, dans cette ville qui lui a toujours donné la majorité, le maire futur.

» Déjà on fait annoncer que M. Wilson va faire construire à Montain.

» Que signifie ?

» Le « cadavre » du *Republicain* a des velléités de résurrection.

» C'est, comme nous le disions récemment, un « cadavre ambulante ».

Nous n'avons jamais douté qu'un jour ou l'autre Wilson ne redeviendrait quelque chose. Il est si bon républicain et représente si bien la République !

MAUVAISES VIANDES ESTAMPILLÉES FOURNIES AUX TROUPES

On écrit de Rennes au *Petit Journal* :

« L'enquête faite à l'occasion des viandes malsaines livrées à l'armée a fait découvrir des choses d'une gravité extrême.

» Des garçons bouchers sans emploi parcourent les campagnes, où ils achètent à vil prix des animaux malades et même crevés.

» Ils les transportent dans des granges ou sous des hangars, où ils les dépècent, et la viande, une fois préparée, entre souvent en fraude dans notre ville, et arrive jusqu'à la halle de la place Sainte-Anne, où elle est vendue aux petits ménages.

» Les médecins croient que les cas de phtisie si fréquents ici sont dus à la mauvaise alimentation de la population rennaise. »

La procession de la Fête-Dieu a été splendide aux Sables-d'Olonne.

Dans les rues, décorées avec goût, flottaient 140 pavillons offerts par les vaillants marins des Sables-d'Olonne.

Honneur et reconnaissance à ces hommes de cœur.

LES OBSERVATIONS DU MARÉCHAL BUGEAUD

On continue à compter avec les influences météorologiques attachées à la Saint-Médard.

Le maréchal Bugeaud n'en faisait aucun cas, et il aimait mieux s'en rapporter à ses observations personnelles.

Bugeaud n'était pas seulement un grand capitaine, c'était aussi un grand agriculteur, observateur comme un paysan. Et à force d'observer il avait cru pouvoir formuler une loi météorologique sur laquelle il tablait, du reste, en toute confiance, pour ses opérations de guerre.

La voici :

Le temps se comporte onze fois sur douze, pendant toute la durée de la lune, comme il s'est comporté, au cinquième jour de cette lune, si le sixième jour est resté semblable au cinquième.

Et neuf fois sur douze comme le quatrième, si le sixième ressemble au quatrième.

Le maréchal ajoutait six heures au sixième jour écoulé, avant de se prononcer sur le temps, en raison du retard quotidien de la lune entre deux passages au méridien.

La règle n'est pas absolument certaine :

1° Si le sixième jour est différent des quatrième et cinquième ; 2° si les quatrième, cinquième et sixième jours n'ont pas un caractère bien tranché.

D'après ces indications, il semble que la loi météorologique du maréchal pouvait se formuler d'une façon plus brève.

Le temps se comporte pendant toute la durée de la lune comme il s'est comporté pendant les quatrième, cinquième et sixième jours de cette lune.

DÉGATS CAUSÉS PAR LES OISEAUX DANS LES JARDINS. — MOYENS DE PRÉSERVATION.

— Les dégâts causés dans les jardins par les oiseaux sont considérables. Ils s'acharnent sur les boutons à fruits, et les détruisent à coups de bec afin de s'emparer du suc qu'ils renferment. Un des correspondants du *Progress Agricole* indique le moyen de préservation suivant :

Le moyen protecteur que nous recommandons, et dont le succès est à peu près certain, est connu de tous et même fréquemment employé dans des circonstances analogues : il suffit de prendre du coton blanc, très commun, et d'envelopper les arbres ou seulement les parties que l'on veut protéger ; en un mot, de faire pour les arbres ce que l'on fait pour les jeunes gazons que l'on protège contre le ravage des moineaux.

En voyant ces fils, les petits déprédateurs ailés soupçonnent un piège, et alors, obéissant instinctivement au sentiment de la conservation, ils s'éloignent contents de sauver leur vie, et quelques semaines plus tard, ils viendront de nouveau s'abaisser sur les branches chargées de fruits que, bien involontairement, sans doute, ils auraient anéantis.

Il existe encore un autre moyen d'éloigner les oiseaux, et ce moyen nous a été communiqué par M. Magne, président de la Société d'horticulture de Coutance. Il consiste à couvrir les arbres fruitiers, les poiriers surtout, d'un badigeon de bouillie bordelaise.

Ce procédé, un peu plus long à mettre en pratique que celui que nous avons indiqué plus haut, a sur lui l'avantage de débarrasser les arbres fruitiers des insectes et des cryptogames qui les attaquent. Il a en outre celui d'éloigner les escargots et les limaces.

Voici la formule de la bouillie bordelaise employée par M. Magne :

Chaux vive : 2 kilog. ; eau : 4 litres.

Sulfate de cuivre : 4 kilog. ; eau : 12 litres.

UN CONSEIL

N'achetez jamais un cheval, sans lui demander de reculer. Le cheval qui recule facilement a, d'ordinaire, bonne bouche, bon caractère, bon rein, bons jarrets ; il est, en général, dressé, obéissant, bienfaisant.

Et puis, un cheval qui ne recule pas est des plus dangereux dans les embarras de voiture.

Combien de chevaux qui, ayant fait preuve de toutes les qualités, dans un essai sérieux, se défendent, pontent, se jettent de côté, se renversent même, quand on leur demande de reculer. Est-ce à dire qu'il ne faut acheter que des chevaux qui reculent bien ? Certes, non !

Quand on achète des jeunes chevaux, il faut simplement s'assurer qu'ils ne se défendent pas avec violence, et se contenter de quelques pas en arrière.

Ce n'est plus alors qu'une question de dressage de quelques jours.

Voici, à propos de reculer, une assez drôle d'histoire, qui prouve que les marchands eux-mêmes oublient parfois de demander de reculer, lors de l'achat.

Un courtier bien connu avait vendu à un client un cheval qui s'était très bien comporté durant un essai des plus sérieux.

Le lendemain de la livraison, le cocher s'aperçut que le cheval ne reculait pas ; il avait beau tirer à plein bras sur les guides, la bête ne se défendait pas, mais restait absolument immobile.

Le client mécontent amène le cheval

tout attelé pour faire constater le cas à son vendeur.

Le courtier répond :

— Le cheval ne recule pas ! allons donc ! Votre cocher est un imbécile ! Vous allez voir.

Et notre homme, qui était certainement de bonne foi, monte immédiatement sur le siège, saisit les guides, raidit ses biceps, et malgré tous ses efforts le cheval, archibouté sur son devant, ne bouge pas plus qu'une borne.

Sans se déconcerter, le courtier descend du siège et, se plantant en face de son acheteur, lui dit :

— Après tout, Monsieur, je vous ai vendu un cheval, je ne vous ai pas vendu une écrevisse.

Tête du Monsieur.

BOURSE DE PARIS

Du 12 Juin 1890

3 0/0	92 55
3 0/0 amortissable	» » »
4 1/2	406 55

Théâtre de Saumur

LUNDI 16 Juin 1890

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée avec le concours d'Artistes des divers Théâtres de Paris

CENDRILLONNETTE

Opéra-bouffe en 4 actes, paroles de M. Paul Perrier, musique de Gaston SERPETTE et V. ROGER.

M^{lle} DUFAURE, des Bouffes-Parisiens, remplira le rôle de *Cendrillonnette*.

M. E. DURAY, de la Porte-Saint-Martin, celui du *baron de Pont-Saluce*.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAUD, épiciers ; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Demander à l'Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

LE PARFAIT GUIGNOLET

Créé en 1632

Par la R. M. MADELAINE GAUTRON

2 f. 40 le litre

Par quantité de six litres : 2 f. 25

Exiger la signature Taveau et Co.

PAL. BODET, propriétaire-gérant.

